Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Michel GAUVIN

Présent : M. Maurice BOISNOIR

PV du 27 Février 2024

Ville de MORSANG SUR ORGE
STADE LEO LAGRANGE N°2 NNI 914340102

Suite à plusieurs relances de la CDTIS, concernant les documents manquants non transmis :

- Absence de test in situ initiaux
- Absence d'un arrête d'ouverture au public ou d'une attestation administrative de capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteur, PMR...
- Rappel que sous la barre transversale des buts doit être mises en conformité (2.44), avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard de l'absence de ces documents manquants demandés par la CDTIS du DEF, la CFTIS suspend la décision de classement de cette installation.

Prochaine réunion mardi 05 mars 2024 à 16h

Le secrétaire
BOISNOIR Maurice

Le Président
GAUVIN Michel